



Force Ouvrière



Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosnna@aol.com / Site web: <http://www.snnafo.com>

GT Formation Initiale TSEEAC

réunion du mardi 14 décembre 2010

Les travaux avancent mais la vigilance reste de mise. Les dangereuses propositions de cursus TSA présentées par l'ENAC en novembre ont finalement été retirées et une nouvelle proposition de scolarité nous a été présentée aujourd'hui. Pour mémoire, la scolarité à 3 ans pour les TSEEAC et la formation TSA sur 2 ans doivent être mises en œuvre dès septembre 2011.

TSA-TSEEAC

**Deux années de scolarité commune
Une année spécifique TSEEAC**

Malgré l'opposition de FO, la DGAC a persisté dans sa volonté de mettre en œuvre une scolarité commune et des promotions mixtes élèves TSA et TSEEAC. L'administration a argué du fait que la capacité maximale des promos (32 élèves) n'était pas atteinte et que le différentiel serait alloué aux TSA.

Conformément à la demande de FO, l'administration s'engage à honorer en priorité les besoins de formation de la DGAC avant de considérer l'intégration d'élèves civils dans le cursus TSA. La promo 2011 comptera 27 élèves TSEEAC et offrira 5 places de TSA.

Le projet de scolarité présenté en novembre comportait donc 2 années communes et une 3^{ème} année réservée aux TSEEAC. (Nous rappelons qu'une année supplémentaire est ajoutée afin de réduire la durée des stages de prise de poste à la charge des services d'affectation et doit permettre aux élèves d'acquérir la majeure partie des formations spécifiques à l'exercice des fonctions afférentes à leurs affectations qui seront connues en fin de 2^{ème} année.).

Ce projet présentait des dangers qui nous ont amené à le rejeter en bloc !

- Au cours de la 2^{ème} année l'ENAC délivrait la quasi-totalité de la formation au contrôle !!
- La nature des autres enseignements dispensés restait tellement floue que l'on pouvait augurer du pire pour les autres métiers exercés par les TSEEAC !!
- Ce projet ne répondait en rien aux "attentes" d'un TSA (qui n'a pas vocation à exercer les fonctions de contrôleur ni d'inspecteur de surveillance) pour lesquels l'administration nous a enfin communiqué une liste de métiers (*chef équipe piste, coordonnateur aérogare, agent d'opération, agent escale, sûreté, AFIS, responsable qualité, études domaine aéroportuaire,...*).

Cette version 2 du projet de scolarité apporte une garantie que nous avons toujours exigée, aucune formation qualifiante spécifique aux métiers des TSEEAC ne doit être délivrée aux TSA !

La première année reste très généraliste et axée sur les enseignements fondamentaux. Au cours de la deuxième année seule une partie du Basic sera commune aux deux populations d'élèves et la suite de la formation contrôle permettant l'obtention de la Licence ne sera dispensée qu'aux seuls TSEEAC. Les autres enseignements ont été précisés et présentent les mêmes garanties d'exclusivité de fonctions, par exemple pour le domaine de la surveillance. La troisième année dont les détails restent encore à définir devrait intégrer les enseignements nécessaires à une prise de poste plus rapide. Cette dernière année devrait également couvrir le champ de certains stages de formation continue et permettre ainsi l'optimisation de la gestion des formations en mixant les populations (élèves et titulaires).

L'accès au corps des TSEEAC et à la formation TSA

L'accès à la formation initiale sera soumis à la réussite à un concours commun à l'issue duquel le classement permettra aux lauréats d'opter pour la formation de TSA civil ou bien la formation et l'accès au corps de fonctionnaire des TSEEAC.

Les voies d'accès TSEEAC via les concours internes, Examens Professionnels, Emplois Réservés et recrutement de Ressortissant de l'Union Européenne seront préservées.

Pour les EP et ER, les modalités d'intégration devraient rester les mêmes que celles en vigueur aujourd'hui (stage ENAC puis formations spécifiques de prise de poste au cours de la première année avant titularisation dans le corps des TSEEAC).

FO restera vigilant sur ce sujet de la formation initiale TSEEAC.

Nous tenons clairement à maintenir l'exclusivité des fonctions tenues par les TSEEAC.

Nous tenons tout autant à la préservation et à la garantie du maintien des passerelles entre les différents métiers TSEEAC.

Nous souhaitons également que les enseignements dispensés aux TSEEAC soient reconnus et qualifiants. Nous pensons précisément au module de formation au contrôle d'approche que l'administration et certains syndicats refusent de considérer comme qualifiant.

FO souhaite également que cette nouvelle formation débouche sur un déroulement de carrière revalorisé, notamment une réelle et nouvelle grille indiciaire.

Contacts : Thierry Morot (SNA/Sud-Agen) et Frédéric Barret (SIA)